

Charte de l'Opération « Culture Experience Days »

Article 1 – Organisation / Présentation de l'Opération

L'**ADAMI**, société civile pour l'administration des droits des artistes-interprètes, dont le siège social est situé 14-16-18 rue Ballu – 75009 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 784 412 900 (l'« Adami »), organise une opération intitulée les « Culture Experience Days » (l'« Opération » ou « CED »).

Les CED ont pour objet de réfléchir sur l'implication des objets connectés dans le domaine artistique et culturel et d'inventer de nouveaux modes d'interprétation des œuvres à partir d'objets animés par la technologie et l'artiste-interprète (chanteur, musicien, acteur...).

L'idée principale est de faire rencontrer des communautés aux profils différents et de favoriser les échanges entre les acteurs du numérique (développeurs, makers...) et les artistes-interprètes.

L'Opération va donner lieu à plusieurs rencontres selon différents formats : petit déjeuner, atelier et weekend de création collective.

Les petits déjeuners sont l'occasion d'échanger autour du rapport entre l'art, l'interprétation et les nouvelles technologies tandis que les ateliers et le weekend de création seront destinés à la conception des prototypes.

Les participants seront donc invités à concevoir des prototypes (« Prototype(s) ») qui devront intervenir sur la création/l'interprétation des œuvres et/ou leur diffusion et qui placeront l'artiste-interprète au centre de la création, lui offrant de nouveaux modes de contrôle de l'espace, de la musique, des images, de la lumière...

Le participant reconnaît et accepte expressément qu'il participera à ses frais à l'Opération. L'Adami ne prendra en charge aucun frais ou dépenses, quels qu'ils soient (transport, hébergement, repas...) engagés par le participant pour participer à l'Opération, ce sous réserve le cas échéant des repas (petit-déjeuner, déjeuner, etc.) qui pourraient être proposés par l'Adami dans le cadre de l'Opération.

Article 2 – Inscription à l'Opération

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, dans la limite du nombre de places disponibles et sous réserve du respect des délais et modalités d'inscription.

Les inscriptions ne peuvent se faire qu'à partir du site Internet « weezevent.com » (le « Site »).

Un participant pourra s'inscrire et participer à un ou plusieurs événements (petit déjeuner, atelier, weekend).

Le nombre de places par événement étant limité, la participation à un événement ne peut être garantie.

La participation à l'un des événements ne garantit pas de participer aux suivants, chaque événement organisé dans le cadre de l'Opération faisant l'objet d'une inscription spécifique.

Le participant s'engage à respecter et à suivre la procédure d'inscription telle qu'indiquée sur le Site.

Lors de son inscription, le participant sera amené à choisir dans quelle catégorie de participant il souhaite s'inscrire (développeur, maker, designer, etc.).

Le participant s'engage à fournir à l'Adami, notamment lors de son inscription, des informations le concernant de manière sincère et loyale et certifiée par conséquent l'exactitude desdites informations.

L'Adami aura la possibilité de vérifier les informations communiquées et demander au participant qu'il en justifie. Dans l'hypothèse où tout ou partie de ces informations se révélerait mensongère, inexacte, trompeuse ou que le participant ne pourrait les justifier, l'Adami pourra décider de l'exclure de l'Opération. Si une ou plusieurs informations communiquées par le participant venaient à être modifiées, ce dernier s'engage à en informer dans les meilleurs délais l'Adami qui pourra selon la nature des informations modifiées prendre toute décision à son égard, et le cas échéant décider de l'exclure.

Article 3 – Déroulement/Calendrier de l'Opération

3.1. Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'Opération sera indiqué sur le site Internet de l'Opération. Le participant reconnaît et accepte expressément que ce calendrier est donné à titre indicatif et pourra être modifié/annulé en tout ou partie par l'Adami.

3.2. Déroulement du weekend de création

Les participants au weekend seront répartis en équipes de minimum 3 et maximum 6 personnes. Un participant ne pourra participer seul.

Les modalités de constitution des équipes seront indiquées sur le site de l'Opération.

Chaque équipe désignera un de ses membres qui représentera l'équipe notamment auprès de l'Adami.

Les participants pourront s'absenter momentanément du lieu du weekend, sous réserve qu'il y ait en permanence au moins un membre de l'équipe présent sur place.

L'Adami mettra à disposition des participants des objets connectés et le cas échéant des contenus (vidéos, musiques, images, etc.) dont ils pourront se servir pour concevoir leur Prototype.

Une connexion internet Wifi sera également disponible durant toute l'Opération.

Chaque participant devra se munir de son propre matériel (ordinateurs, tablettes, etc.) pour ses travaux de conception de son Prototype. L'Adami ne mettra aucun matériel à disposition des participants autre que les objets connectés et le cas échéant les contenus susvisés.

Au terme du week-end, les équipes présenteront leur Prototype au panel de personnalités du secteur culturel et des industries créatives.

Chaque équipe désignera, pour présenter son Prototype, un représentant qui sera en charge de cette présentation.

Article 4 – Propriétés / Droits

Les objets connectés, contenus et de manière générale tous les éléments et objets mis à disposition des participants par l'Adami resteront sa propriété exclusive à l'exception le cas échéant des objets qui seront offerts par l'Adami aux participants.

Les participants resteront seuls propriétaires des Prototypes qu'ils auront réalisés dans le cadre de l'Opération et seuls titulaires des droits qui pourraient y être attachés, ce sous réserve des droits de tiers notamment sur les objets connectés mis à leur disposition.

Dans l'hypothèse où un participant souhaiterait utiliser/exploiter le Prototype qu'il aura réalisé dans le cadre de l'Opération, il sera seul responsable de l'obtention de tous droits ou autorisations nécessaires auprès de tout tiers pour l'utilisation/exploitation envisagée.

De même les participants seront seuls responsables de décider entre eux (équipes) de la titularité des éventuels droits sur les Prototypes réalisés et de procéder le cas échéant à toute démarche nécessaire à leur protection (dépôt, etc.).

Dans cet esprit de collaboration et de travail en commun, les projets présentés par les différentes équipes de participants seront attribués à l'ensemble des membres de ce groupe qui pourra en disposer pour toute forme d'exploitation sous réserve de leur commun accord. L'utilisation peut notamment se faire sous la licence libre Créative Commons BY SA ou sous toute autre forme de licence au choix du groupe. Il est rappelé qu'il est possible d'utiliser des apports personnels dont les droits sont détenus par des tiers, à condition de bien en informer les autres membres de l'équipe et les organisateurs (afin d'éviter des problèmes de droits ultérieurs).

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Opération, un participant développerait, commercialiserait et de manière générale exploiterait un produit ou service issu du Prototype réalisé dans le cadre de l'Opération ou des résultats obtenus à l'occasion de ladite Opération, le participant s'engage à faire référence à l'Adami et à l'Opération sur les différents supports de promotion, de communication ou d'exploitation du produit ou service, ce dans des conditions qui seront définies d'un commun accord entre ledit participant et l'Adami. A cette fin, le participant qui déciderait de développer un produit ou service issu du Prototype ou des résultats obtenus à l'occasion de l'Opération s'engage à en informer l'Adami dès que possible afin qu'ils puissent convenir ensemble des conditions dans lesquelles il sera fait référence à l'Adami et/ou à l'Opération. La présente obligation du participant sera également applicable dans le cas où le produit ou service serait exploité par un tiers avec l'accord du participant. Tout manquement à cette obligation pourra donner lieu à des poursuites judiciaires à l'encontre du participant devant les juridictions compétentes.

Le participant autorise l'Adami à utiliser le Prototype qu'il aura réalisé et de manière générale les résultats qu'il aura obtenus dans le cadre de l'Opération pour faire la promotion de l'Opération et de ses activités de manière plus générale. L'Adami pourra notamment diffuser des informations de toutes natures relatives au Prototype (textes, images, etc.) et faire état des résultats obtenus dans le cadre de l'Opération sur ses supports de communication et notamment ses supports papiers (Lettre de l'Adami, etc.), sur ses sites Internet, y-compris les espaces, pages et/ou profils créés sur les sites dits « communautaires » ou réseaux sociaux (DailyMotion, Youtube, Myspace, Facebook, Vimeo, Instagram, etc.), dans ses locaux (écran à l'accueil, affichage, etc.) et les communiquer au public dans le cadre de toute manifestation ou évènement qu'elle pourrait organiser ou à laquelle elle participerait. A des fins d'exploitations non commerciales et/ou promotionnelles, le participant cède à l'Adami les droits qu'il pourrait détenir sur le Prototype ou les résultats obtenus dans le cadre de l'Opération. Ces droits sont cédés pour le monde entier et la durée légale de protection attachée auxdits droits.

Le participant s'engage à participer, gracieusement, à toutes opérations de promotion de l'Opération que ces opérations se déroulent avant, pendant ou après ladite Opération (photographies, interviews, chat, etc.). Il cède à l'Adami les droits attachés à son nom, son image et sa voix nécessaires pour la réalisation et l'exploitation de tout support ou contenu qui serait réalisé pour ou à l'occasion de la promotion de l'Opération (photographies, etc.). Ces droits sont cédés à titre exclusif, pour le monde entier et la durée légale de protection attachée auxdits droits.

Article 5 – Charte de l'Opération

La participation à cette Opération implique l'acceptation pure et simple de l'intégralité de la présente charte. Aucune contestation afférente au déroulement de l'Opération ne saurait être présentée.

La charte est disponible sur le site Internet de l'Opération.

L'Adami se réserve la possibilité d'y apporter toute modification, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. La charte modifiée entrera en vigueur dès sa mise en ligne sur le site de l'Opération. Tout participant qui refuserait la ou les modifications apportées à la charte ne sera plus considéré comme un participant et cessera automatiquement de participer à l'Opération.

Article 6 – Responsabilité / Garanties

Le participant déclare être habilité à participer à la présente Opération. Dans l'hypothèse où sa participation porterait atteinte à des tiers, de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, le participant garantit l'Adami contre tout recours de ces tiers à son égard.

Le participant est seul responsable du matériel qu'il apporte pour les besoins de l'Opération. Il devra prendre toute mesure visant à la protection dudit matériel (y-compris ordinateurs, données, logiciels, etc.) et sera seul responsable de la souscription le cas échéant de toute assurance personnelle pour ledit matériel. L'Adami ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dégâts, pertes ou vols des matériels du participant.

L'Adami ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels dégâts, préjudices ou accidents dont pourrait être victime le participant en dehors de l'enceinte du lieu de l'Opération. Le participant s'engage le cas échéant à prendre toute assurance personnelle pour couvrir ces éventuels dégâts, préjudice ou accidents.

Le participant s'engage à ce que le Prototype réalisé soit une création originale et personnelle. Il garantit l'Adami contre tout recours de tiers qui estimerait avoir des droits à revendiquer et/ou subir un préjudice du fait du Prototype qu'il aura réalisé ou des résultats obtenus, notamment pour contrefaçon, parasitisme, etc.

Le participant garantit l'Adami contre tout recours de tiers qui estimerait avoir des droits à revendiquer et/ou subir un préjudice du fait de l'utilisation qui pourrait être faite par l'Adami du Prototype réalisé dans le cadre de l'Opération et de manière générale des résultats obtenus dans le cadre de ladite Opération, notamment à l'occasion de ses actions de promotion relatives à l'Opération et à ses activités (diffusion d'informations relatives au Prototype, d'images du Prototype, etc.).

L'Adami se réserve le droit d'exclure de l'Opération toute personne troublant son déroulement.

Article 7 – Réseau Internet

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

L'Adami ne saurait notamment être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement contre toute atteinte.

En outre, la responsabilité de l'Adami ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

L'Adami ne saurait davantage être tenue pour responsable en cas de problème de connexion au Site ou au site internet de l'Opération.

Article 8 – Données personnelles

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits à l'Opération disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à la société Weezevent - Service Clients - Bureau 307 - 110 rue des Poissonniers - 48 voie CI 18 - 75899 Paris Cedex 18.

Il est rappelé que l'inscription à l'Opération se fait via le Site, édité par la société Weezevent SAS, qui a procédé à une déclaration CNIL dont la référence est le numéro 1291474. L'Adami ne pourra en aucun cas être responsable de tout manquement par Weezevent à la législation sur les données personnelles.

Les informations personnelles relatives aux participants pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de permettre à l'Adami d'organiser l'Opération.

Article 9 – Contestation / Réclamation

Toute contestation, réclamation ou question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Adami, dans le respect de la loi française. Sa décision ne sera susceptible d'aucun recours.

Article 10 – Annulation

L'Adami se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité l'Opération sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Le participant renonce à exercer tout recours contre l'Adami et notamment à réclamer le remboursement des frais qu'il aurait engagé pour participer à l'Opération.

Article 11 – Loi applicable / Litiges

La présente charte et de manière générale l'Opération sont régies par la loi française.

Tout différend issu de leur existence, de leur interprétation ou de leur exécution, sera soumis à la compétence des tribunaux compétents de Paris.